

**MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DES  
PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**RENTRÉE 2025**

Les fonctionnaires de l'État sont mis à disposition de la Polynésie française, ils exercent leur mission sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française. Ils sont affectés sur des postes précis, pour une durée limitée à deux ans, renouvelable une seule fois.

Tous les personnels enseignants du second degré, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale titulaires peuvent faire acte de candidature afin d'obtenir une mise à disposition (MAD) en Polynésie française.

---

***LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES 2024-2025 QUI DOIVENT OBTENIR UNE PREMIERE AFFECTATION MINISTERIELLE EN QUALITE DE TITULAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2025 PEUVENT EGALEMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, MAIS DEVRONT AUSSI OBLIGATOIREMENT PARTICIPER AU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE.***

---

***Dépôt des candidatures et formulation des vœux***

---

Les candidats déposeront leur demande sur l'application SIAT, via le portail Arena, rubrique « SIAT2 : Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM » dans I-prof **entre le mardi 5 novembre 2024, et le jeudi 21 novembre 2024 17 h, heure de Paris**

---

***L'ATTENTION DES CANDIDATS EST APPELEE SUR LE CARACTERE INDISPENSABLE DE CETTE ETAPE DE LA PROCEDURE DANS LE TRAITEMENT DE LEUR DEMANDE DE MISE A DISPOSITION : LES AGENTS QUI N'AURONT PAS DEPOSE LEUR CANDIDATURE SUR SIAT DANS LE CALENDRIER IMPARTI NE POURRONT PRETENDRE A UNE MISE A DISPOSITION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE POUR LA RENTREE 2025.***

---

Les candidats veilleront à vérifier l'exactitude des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans le dossier et d'informer leur chef d'établissement ou supérieur hiérarchique de leur candidature afin que celui-ci puisse émettre son avis sur celle-ci dans les délais impartis.

---

***ATTENTION, IL APPARTIENT AU CANDIDAT DE S'ASSURER QUE L'AVIS A BIEN ETE SAISI.***

---

### *Avis porté sur la candidature*

---

Le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena – gestion des personnels – gestion du mouvement – SIAT – mouvement vers les COM, **du vendredi 22 novembre au vendredi 6 décembre 2024 17 h (heure de Paris).**

---

*CET AVIS ET CETTE APPRECIATION DOIVENT ETRE MOTIVES.*

---

### *Transmission des pièces justificatives*

---

Au plus tard le 26 novembre 2024, les agents reçoivent, aux adresses mail communiquées lors du dépôt de la candidature **un identifiant et un mot de passe personnels**, qui vont leur permettre de s'authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse suivante :

<https://mad.ac-polynesie.pf>

L'accès à l'application sera possible du mardi 26 novembre 2024, 7 h, heure de Paris au mardi 10 décembre 2024, minuit, heure de Paris.

---

***L'ATTENTION DES AGENTS EST APPELEE SUR LE FAIT QU'UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE VALIDE. DE MEME, UN DOSSIER COMPORTANT DES PIECES DIFFERENTES DE CELLES DEMANDEES NE SERA PAS TRAITE.***

***AUCUNE DEMANDE TRANSMISE HORS DELAI NI AUCUN DOSSIER TRANSMIS PAR VOIE POSTALE NE SERONT PRIS EN COMPTE.***

---

### *Procédure de sélection et notification aux candidats retenus*

---

La liste des candidats retenus sur des postes précis est communiquée par les services territoriaux au vice-recteur de Polynésie française le mercredi 19 mars 2025 au plus tard.

Ce dernier notifiera alors aux intéressés, par le moyen de la messagerie électronique, à l'adresse renseignée dans SIAT, **la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales, au plus tard le jeudi 20 mars 2025.**

---

***LES AGENTS DONT LA CANDIDATURE A ETE RETENUE COMMUNIQUENT AU VICE-RECTORAT, VIA L'APPLICATION MAD, LEUR ACCORD OU REFUS, IMPERATIVEMENT AU PLUS TARD LE MARDI 25 MARS 2025.***

---